

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
Paris Est Marne & Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 16 DECEMBRE 2025  
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2025-222

**OBJET :** Attribution d'une subvention 2025 à l'association OSE

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>51</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
Représentés	<b>28</b>
Absents	<b>11</b>

Votants	<b>79</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>79</b>
Pour	<b>79</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Dorine FUMEE, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Samuel MULLER, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN.

**Représentés :**

Charles ASLANGUL représenté par Virginie TOLLARD, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Eveline BESNARD représentée par Marc MEDINA, Bruno BORDIER représenté par Stéphane CHAULIEU, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Rodolphe CAMBRESY représenté par Tatiana SAUSSEREAU, Geneviève CARPE représentée par Jacqueline BENHAMED, Véronique CHEVILLARD représentée par Pierre CHARDON, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Thomas BERRUEZO, Carole DRAI représentée par Pierre GUILLARD, Philippe DUBUS représenté par Sophie AMAR, Téo FAURE représenté par Sylvie CHARDIN, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Aurélia GIRARD représentée par Pascal TURANO, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVÉ représentée par Karine PEREZ, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Laurent LAFON représenté par Annick VOISIN, Bénédicte MARETHEU représentée par Christel ROYER, Pascale MOORTGAT représentée par Germain ROESCH, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Philippe LHOSTE, Michel OUDINET représenté par Jean-Philippe BEGAT, Mary France PARRAIN représentée par Thierry BARNOYER, Florentine RAFFARD représentée par Adrien CAILLEREZ, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE, Céline VERCELLONI représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Yann VIGUIE représenté par Bernard GAUDIERE, Julien WEIL représenté par Pierre MIROUDOT.

**Absents :**

Caroline ADOMO, Marie-Laurence BEYO, Valérie BIGAGLI, Jean-Luc CADEDDU, Agnès CARPENTIER, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER, Pierre PELLÉ.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION OSE**

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment ses articles relatifs aux compétences des collectivités en matière de protection de l'environnement ;

VU la demande de subvention déposée par l'association OSE (Organe de Sauvetage Écologique) ;

VU la note explicative de présentation ;

CONSIDERANT que l'association OSE, créée en 1990 et reconnue d'intérêt général, œuvre à la protection de l'environnement à travers des actions de nettoyage des milieux naturels, de sensibilisation du public et de restauration écologique ;

CONSIDERANT que cette association mobilise une cinquantaine de bénévoles réguliers et plus de 400 bénévoles occasionnels, et qu'elle mène des actions concrètes d'intérêt public local sur le territoire ;

CONSIDERANT que ses missions d'éducation, de prévention et de préservation des milieux naturels sont en cohérence avec les objectifs environnementaux de Paris Est Marne & Bois ;

CONSIDERANT que l'association remplit les conditions nécessaires à l'attribution d'une subvention publique, en justifiant d'une existence juridique stable et en présentant un intérêt public local avéré ;

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :**

ATTRIBUE à l'association OSE une subvention d'un montant de 1 500 € au titre de l'année 2025.

**ARTICLE 2 :**

AUTORISE Monsieur le Président à se charger de l'exécution de la présente délibération

**ARTICLE 3 :**

DIT que cette subvention sera versée selon les règles habituelles de mandatement.

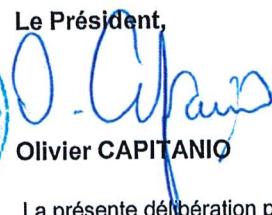
**ARTICLE 4 :**

En contrepartie, l'association pourra être amenée à intervenir gracieusement dans le cadre d'actions environnementales menées sur le territoire, notamment des opérations de nettoyage ou de sensibilisation.

**ARTICLE 5 :**

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,  
  
Olivier CAPITANIO

18 DEC. 2025

La présente délibération publiée le  
est exécutoire à la date du  
en application des articles L.5211-1 et  
L.2131-1 du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20251218-DC2025-222-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025